

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE QUESNOY-SUR-DEÛLE**

N° 2025-0072/7.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de QUESNOY sur DEULE, au nombre de 29, se sont réunis dans le salon d'honneur de la mairie de Quesnoy-sur-Deûle sur la convocation qui leur a été adressée par la Madame la Maire, en date du douze décembre, dont un exemplaire a été affiché dans la vitrine extérieure de la Mairie, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRÉSENTS :

Mme HALLYNCK-CARETTE Rose-Marie - M. DUFOUR Pascal - Mme MILLE-DUQUENNE Catherine - M. BARON Frédéric - Mme BOURDON-SILVERT Françoise - M. GUIBERT Gérard - Mme PROUVOST-LORIDAN Béatrice - M. OLIVIER Samuel - Mme WILLERVAL-HINDRYCK Nathalie - M. JOURDAIN Vincent - Mme DELCHAMBRE Florence - M. DEBAECKE Emilien - Mme WAUQUIER Marie-Agnès - M. BICHE Christian - M. MEAUZOONE Serge - Mme PEUGNET-DANES Marielle - M. LAMBIN Pascal - Mme VERDON-SPYCKERELLE Véronique - Mme LE CORVIC-LECERF Marie-Agnès - Mme GRISLAIN-D'HALLUIN Elodie - M. DEGROOTE Michel - Mme LAMBIN-DUBUS Annie - M. DELPLACE Alexandre - Mme LEFEBVRE Carole - Mme MORTIER-MARESCAUX Angélique - M. DUBOIS Philippe

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ MANDAT :

Mme POULAIN Catherine, absente, ayant donné pouvoir à M. BARON Frédéric
M. DEMORTIER Bertrand, absent, ayant donné pouvoir à Mme MILLE Catherine
Mme WABLE Aurélie, absente, ayant donné pouvoir à M. DELPLACE Alexandre

Mme Angélique MORTIER est élue secrétaire.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Les dispositions de l'article L 5217-10-4 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales s'appliquant aux intercommunalités mais aussi aux communes lorsqu'elles ont adopté le référentiel budgétaire et comptable M57, rendent obligatoires la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les dix semaines précédant le vote du budget.

Le présent rapport expose les éléments suivants :

- le contexte national économique et financier
- les principales dispositions de la loi finances 2026 ou du projet de loi de finance s'il n'a pas encore été voté,
- les finances locales et les orientations budgétaires de la commune en 2026

Après étude de la commission moyens généraux réunie en date du 10 décembre 2025, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026.

Délibéré les jour, mois et an susdits
(suivent les signatures)
Pour extrait conforme

**La Maire
Rose-Marie HALLYNCK**

**La secrétaire
Angélique MORTIER**